

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Grand âge et autonomie : la FEPEM plaide pour que l'emploi à domicile soit pleinement contributeur associé de la politique publique du vieillissement**

Paris, le 28 mars 2022 – A l'occasion de la visite vendredi dernier de M. Olivier RICHEFOU, Président du Conseil départemental de la Mayenne et Président du groupe de travail « Grand Âge » au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF) de l'Université du Domicile, campus d'Alençon, **la FEPEM appelle de ses vœux que la future loi « Grand âge et autonomie » intègre enfin l'emploi à domicile comme contributeur associé à la politique publique du vieillissement à domicile et comme solution incontournable aux besoins des citoyens.**

Dans une société de l'émancipation individuelle et du vieillissement, où quatre générations cohabitent, l'accompagnement des personnes âgées et en perte d'autonomie est un enjeu majeur : parmi les 2,2 millions de particuliers employeurs, 1 million ont plus de 60 ans et représentent 20% des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Son montant est aujourd'hui défini par les conseils départementaux qui le souhaitent pour chacun des modes d'intervention du secteur, emploi direct et mandataire. Selon la base SOLVAPA constituée par la DREES, on constate que les tarifs horaires de l'APA varient fortement d'un département à l'autre. Ainsi, en emploi direct, le tarif de référence pratiqués par près de 50 conseils départementaux sur les 79 est compris entre 11€ et 13€/heure, et ne couvre pas la totalité de la charge.

L'APA n'est, de fait, que peu accessible aux particuliers employeurs qui, dans de très nombreux départements, doivent encore licencier leurs salariés pour y avoir accès. Cette situation se traduit aujourd'hui par une **baisse continue des utilisateurs de l'APA** quand ils sont particuliers employeurs, que ce soit en emplois directs ou mandataires. Cette situation est préoccupante. C'est la raison pour laquelle **la FEPEM va travailler étroitement avec l'Assemblée des départements de France dans les prochains mois pour une réforme de l'APA qui intègre la création d'un tarif national de référence et par mode d'intervention, emploi direct ou mandataire.**

Par ailleurs, pour faire face aux besoins d'accompagnement grandissants en raison du vieillissement de la population, plus de 130 000 assistants de vie seront à recruter d'ici 2030. Dans cette perspective, il apparaît essentiel **de renforcer les créations de Relais d'Assistants de Vie sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. La FEPEM est engagée pour accélérer leur déploiement au plus près des besoins des salariés et de leurs employeurs.** Accès singulier et de proximité, le Relais d'Assistants de Vie est un lieu unique d'échanges de pratiques professionnelles permettant aux salariés de développer leurs compétences et leur réseau professionnel. Ce dispositif concourt à améliorer la qualité de l'aide qui est apportée à domicile.

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM : « *Dans la future loi « Grand âge et autonomie » du prochain quinquennat, nous serons attentifs à ce que la légitimité des métiers d'assistant de vie soit reconnue par la politique publique, au même titre que les professionnels intervenant au sein de structures. Cela passe notamment par l'accompagnement renforcé de toutes les régions aux enjeux de professionnalisation de notre secteur, pour faire face aux besoins des centaines de milliers de particuliers employeurs sur l'ensemble des territoires concernés d'ici 2030. Ce sont 130 000 emplois que nous devons créer à horizon 2030 pour prendre en charge l'évolution des besoins des citoyens âgés employeurs à domicile ».*

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX
06.11.73.41.02
jcgoux@fepem.fr